



Proces verbal de reception de travaux

Par **merienne_old**, le **15/05/2007** à **10:05**

Je viens de faire installer une piscine par un professionnel qui veut me faire signer un pv de reception de travaux alors que cette piscine présente une fuite importante. rnCe pv invoque un "parfait achèvement des travaux", ce qui ne me semble pas être le cas, et également une garantie de "bon fonctionnement" ce qui n'est pas non plus le cas puisque cette piscine est inutilisable.rnDois-je malgré tout signer ce proces verbal?rnLes diverses erreurs et négligences du piscinier ont occasionné pour moi des frais non négligeables.rnPuis-je déduire ces frais de la facture que me présente ce piscinier?rnMerci.

Par **Jurigaby**, le **15/05/2007** à **21:50**

La première chose à faire est d'émettre des réserves sur le procès verbal d'achèvement des travaux.rnRayer la mention "parfait état" et remplacer la par les défauts que vous avez constaté.Ensuite, l'entreprise devra réparer ces défauts.rnrnSi il y a un "pépin", vous devez agir en justice.En effet, vous n'avez pas la possibilité de garder une partie du prix au titre des frais que vous avez vous même estimé.